



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Brigitte COCHARD

Secrétaire générale de la F.F.S.B.

à

- Membres du Comité Directeur
- Présidents des CBD, LBR et CS
- Arbitres nationaux
- Présidents des arbitres départementaux et régionaux (diffusion aux bons soins des Présidents de comité)

BCD/XM/0194

Objet : licences 2018/2019 et visa médical

Villeurbanne, le 12 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Le week-end qui arrive appartient à la saison sportive 2018-2019, seules les licences au millésime de cette nouvelle saison sont censées être acceptées sur les compétitions des 15 et 16 septembre 2018.

Toutefois, le Bureau exécutif a de nouveau décidé, pour le début de cette nouvelle saison sportive, d'un assouplissement dans le contrôle des licences 2018/19 (absences de licences, défauts de tampon médical, ...) pour le week-end des 15 et 16 septembre uniquement.

Il est donc demandé aux arbitres et à leurs assesseurs de tolérer la présentation des licences 2017/2018 revêtues du visa médical ou accompagnées de la licence 2016/2017 et du questionnaire de santé. En revanche, ils devront vérifier scrupuleusement les fiches d'inscriptions aux diverses compétitions. Ces fiches devront comporter les noms des joueurs et être obligatoirement signées par le chef d'équipe, qui de ce fait attestera la composition réglementaire de son équipe.

En souhaitant à toutes et tous un bon début de saison, recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Brigitte COCHARD

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z